



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-66273>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-66273**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Mandelieu la Napoule (06)

Correspondant : M. Le Maire ou l'Elu délégué

Adresse : avenue de la République, 06212 Mandelieu Cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 492973000

Courriel : marchespublics@mairie-mandelieu.fr

Adresse internet : <http://www.mandelieu.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : SERVICES DE SECURITE EVENEMENTIELLE

Lieu d'exécution et de livraison : Sites : Esterel Gallery, Espace Liberté, Théâtre Robinson, Centre Expo Congrès, Salon Riviera Royal Casino / Sites en extérieurs : Places, port et plages (Fête du Mimosa, marché de Noël...), 06210 Mandelieu-La Napoule

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La présente consultation concerne les prestations ponctuelles de services d'Agents de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes (SSIAP 1) ainsi que les prestations ponctuelles de services d'Agents de Sécurité (ADS) et de Maîtres-chiens dans le cadre d'évènements culturels, festifs, sportifs, récréatifs ou encore politiques organisés par la Ville de Mandelieu-La Napoule. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique. En effet, la nature des services objet du marché relève de la liste des services sociaux et autres services spécifiques, en application du 3° de l'article R.2123-1 et de l'article R.2131-14 du Code de la commande publique, permettant quelle que soit la valeur estimée du besoin de recourir à une procédure adaptée. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, passé à prix unitaires et forfaitaires avec un montant maximum et sans montant minimum, fixant toutes les stipulations contractuelles et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, sans négociation ni remise en concurrence, selon les modalités prévues dans l'accord-cadre et en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Les prix contractuels sont ceux

fixés au bordereau des prix et s'appliquent aux quantités réellement commandées et exécutées. L'accord-cadre prend effet à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est conclu jusqu'au 31/12/2024. L'accord-cadre s'exécute au moyen de bons de commande dont le délai d'exécution commence à courir à compter de la date de réception dudit bon de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Montant des commandes effectuées au cours des périodes précédentes Pour le lot n°1 (Prestations d'Agent de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes - SSIAP 1) : Du 01/01/2024 à aujourd'hui : 8 497.56 EUR HT. Pour le lot n°2 (Prestations d'Agent de Sécurité (ADS) et Cynophiles) : Du 01/01/2024 à aujourd'hui : 5 227.57 EUR HT.

Refus des variantes.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : - Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement ; - Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours ; - Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros ; - Les crédits nécessaires au financement des prestations sont inscrits dans les comptes de la commune au budget annuel ; - Financement sur fonds propres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique Déclaration sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, qui pourront indiquer le montant, la date et le destinataire. Ils sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années « Agrément/Autorisation spécifique » : - Pour la société, l'autorisation d'exercer l'activité délivrée par le CNAPS (Conseil national des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité. - L'agrément du dirigeant délivré par le CNAPS (Conseil national des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité, ou l'attestation permettant de démontrer que l'agrément est en cours. Dans ce dernier cas, le candidat devra fournir l'agrément au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué

Commentaire sur les justifications : Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr> Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir

des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières. Conformément aux articles R.2143-6 à R.2143-12, R.2143-16, R.2142-5 à R.2142-14 et R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique, seules les candidatures présentant les garanties techniques, financières et professionnelles suffisantes seront retenues. Par ailleurs, sont interdites de soumissionner les entreprises entrant dans un des cas d'interdiction mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 28/06/2024 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2024/32

Renseignements complémentaires : Contenu de l'offre : -L'acte d'engagement (AE) du lot et ses annexes éventuelles ; -Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires / détail quantitatif estimatif (BPUF /DQE) du lot 1 ; -Le bordereau des prix unitaires / détail quantitatif estimatif (BPU/DQE) du lot 2 ; -Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce document comportera tous les éléments demandés au CCTP et tous les éléments nécessaires à l'analyse des offres, selon le détail indiqué aux critères de jugement (article Attribution des accords-cadres du RC). Les éléments présentés dans ce mémoire technique revêtiront un caractère contractuel. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Instance chargée des procédures de recours Tribunal Administratif de NICE 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail :greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>. Organe chargé des procédures de médiation: Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends ou Litiges Place Félix Baret - CS 80001 , 13282 Marseille cedex 06 FRANCE. Introduction des recours Le Tribunal Administratif de Nice peut être saisi sur la base : - soit de l'article L.551-1 (référé pré-contractuel) du Code de justice administrative avant la signature du marché - soit de l'article L.551-13 et suivants (référé contractuel) dans les délais de l'article R.551-7 du Code de justice administrative - soit de l'article R.421-1 (recours pour excès de pouvoir) du Code de justice administrative dans un délai de 2 mois courant à compter de la notification de la lettre de rejet adressée au candidat évincé - soit du recours en contestation de la validité du contrat (Jurisprudence "Tarn et Garonne"), qui peut être exercé par les tiers du contrat sans considération de leur qualité, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours Tribunal Administratif de NICE 18 avenue des Fleurs CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>.

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : Mairie de Mandelieu-La Napoule

Adresse :Service de la commande publique, 06210 Mandelieu-la-Napoule

Coordonnées :

Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Transmission électronique exigée. La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr> LA TRANSMISSION DES PLIS SOUS SUPPORT PAPIER N'EST PAS AUTORISÉE. Toute offre papier sera considérée comme offre irrégulière non susceptible de régularisation.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Mairie de Mandelieu-La Napoule

Adresse :Service de la commande publique, 06210 Mandelieu-la-Napoule

Coordonnées :

Téléphone : +33 492973071

Courriel : marchespublics@mairie-mandelieu.fr

Adresse internet : <http://www.marches-securises.fr>

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

- **Lot(s) 1** - Lot 1 : Prestations d'Agent de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes (SSIAP 1)

Etendue ou quantité : Sans minimum - maximum de 15.000 EUR HT

- **Lot(s) 2** - Lot 2 : Prestations d'Agent de Sécurité (ADS) et Cynophiles

Etendue ou quantité : Sans minimum - maximum de 40.000 EUR HT

Section 14 - Informations complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr> Aucune demande d'envoi du DCE sur support papier ou sur support physique électronique n'est autorisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/06/2024